

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 MARS 2023**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 09 MARS, à 18H00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François NEBOUT, maire.

Date de convocation : 03 mars 2023

MEMBRES PRESENTS :

François NEBOUT, Nathalie DURANDET, Michel BONNEFOND, Jérôme GRIMAL, Fadilla DAHMANI, Robert JABOUILLE, Isabelle BOURIAU, Lysiane ROUYER, Robert LECOCQ, Marie-Laure DUMONT, Marianne IRIARTE-HUET, Marie-Claire NEAUD, Mallory PEYRONAUD, Hassen SFAR, Frédéric CROS, Sandra BISBAU, Claudine DUMARGUE, Louis-Adrien DELARUE, Christine DALLA VALLE, William JACQUILLARD.

MEMBRES EXCUSES :

Annie MARAIS, André LANDREAU, Christophe MONTEIRO, Frédéric MILLAC, Erika BONNEAU, Pascal BUCHEMEYER, Sabrina BURON, Cédric JEGOU.

POUVOIRS :

Annie MARAIS donne pouvoir à François NEBOUT,
André LANDREAU donne pouvoir à Robert JABOUILLE,
Christophe MONTEIRO donne pouvoir à Hassen SFAR,
Frédéric MILLAC donne pouvoir à Lysiane ROUYER,
Erika BONNEAU donne pouvoir à Mallory PEYRONAUD,
Pascal BUCHEMEYER donne pouvoir à Jérôme GRIMAL,
Sabrina BURON donne pouvoir à Frédéric CROS,
Cédric JEGOU donne pouvoir à Louis-Adrien DELARUE.

MEMBRE ABSENT :

Jean Leopold SIWE-NANA.

Monsieur Robert LECOCQ a été nommé secrétaire de séance

N° 2023-004- Avenants à la convention d'investissement 2019-2021 avec le Conseil Départemental

Il s'agit de compléter, par voie d'avenants, les conventions de programmation 2019 et 2021 de la convention d'investissement 2019-2021 signée avec le Conseil Départemental afin de préciser les coûts des différentes phases de travaux subventionnées et de prolonger de 6 mois la convention de 2019.

Les travaux de la mairie font l'objet d'un financement de la part du Conseil Départemental dans le cadre de la convention d'investissement 2019-2021. Aussi, lors de la signature des conventions de programmation 2019 et 2021, les coûts des différentes phases de travaux n'avaient pas été indiqués clairement, c'est pourquoi le Conseil Départemental a sollicité la commune afin d'identifier ces montants dans chacune des conventions par voie d'avenant.

De ce fait, l'avenant proposé pour la convention de programmation 2019 intègre donc un plan de financement à hauteur de 1 102 940 € HT pour une première phase de travaux (et également la prolongation de 6 mois de ladite convention), et l'avenant proposé pour la convention de programmation 2021 intègre un plan de financement d'un montant de 434 714 € HT pour la seconde phase de travaux. Le financement sollicité au travers de chacune des conventions reste identique aux engagements initiaux, soit 68 000 € pour la première et 52 730 € pour la seconde.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- approuve les deux avenants aux conventions de programmation 2019 et 2021 signées avec le Conseil Départemental de la Charente relatives aux travaux de rénovation de la mairie (chiffrage des phases 1 et 2 et prolongation de délai).
- Et autorise Monsieur le Maire à signer tout document et à prendre toute décision intervenant en application de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie, le 09 mars 2023.

Le maire,



François NEBOUT